TARIFS 2021

TRANSACTIONS	PRIX TTC	A CHARGE DU
(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)		
I) VENTE		
A) Appartements - Maisons - Immeubles - Parts de SCI		
de 0 à 15 000.00 € = forfait minimum de	1 500,00 €	vendeur ou acquéreur
de 15 001.00 à 100 000.00 € = % sur prix net vendeur	10%	vendeur ou acquéreur
de 100 001.00 à 200 000.00 € = % sur prix net vendeur	9%	vendeur ou acquéreur
de 200 001.00 à 300 000.00 € = % sur prix net vendeur	8%	vendeur ou acquéreur
plus de 300 000.00 € = % sur prix net vendeur	7%	vendeur ou acquéreur
B) Locaux commerciaux - fonds de commerce - terrains		
% sur prix net vendeur	10%	vendeur ou acquéreur
C) Divers		
Estimation (prix par heure)	80,00 €	vendeur
II) LOCATION		
A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)		
Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)	de 8.00 à 10.00 €/m2	bailleur
	de 8.00 à 10.00 €/m2	locataire
Etat des lieux	3.00 €/m2	bailleur
	3.00 €/m2	locataire
B) Locaux commerciaux et professionnels		
Négociation - état des lieux - rédaction du bail	10% du loyer triennal	locataire
C) Garages, Parkings et annexes		
Négociation - état des lieux - rédaction du bail	120,00 €	bailleur
	120,00 €	locataire

GESTION	PRIX TTC	A CHARGE DU
(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)		
I) PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION*		
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06/07/1989)	8 à 10% sur les encaissements	bailleur
Locaux meublés - commerciaux - professionnels	8 à 10% sur les encaissements	bailleur
Autres locaux (garages - entrepôts…)	8 à 10% sur les encaissements	bailleur
Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières (en sus de la gestion)	3.5 % sur les encaissements	bailleur
Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières avec vacance locative (en sus de la gestion)	6% sur les encaissements	bailleur
II) PRESTATIONS PARTICULIERES*		
Constitution de dossier d'une nouvelle gestion	160,00 €	bailleur
Gestion financière, administrative, comptable et suivi de travaux à partir de 1.500 € TTC	5% du montant des travaux	bailleur
Founiture des éléments pour la déclaration annuelle des revenus fonciers	70,00 €	bailleur
Représentation du mandant aux assemblées générales (prix par heure)	80,00 €	bailleur
Représentation du mandant à la livraison d'un logement neuf (prix par heure)	80,00 €	bailleur
Traitement d'un dossier de fin de gestion (prix par heure)	80,00 €	bailleur
Demande de subvention auprès de l'ANAH (prix par heure)	80,00 €	bailleur
Suivi d'un dossier contentieux locataire hors garanties locatives (prix par heure)	80,00 €	bailleur
Suivi d'un dossier de sinistre assurance hors garanties locatives (prix par heure)	80,00 €	bailleur
Rédaction d'un avenant au bail	160,00 €	locataire
Frais de souscription d'un contrat d'assurance mulrisque habitation	12,00 €	locataire
Frais de gestion d'un contrat d'assurance PNO (prix par an)	12,00 €	bailleur
Suivi dossier diagnostic parties communes	45,00 €	bailleur
Autres prestations	sur présentation d'un devis accepté par le mandant	
III) LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION*		
A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)		
Entremise et négociation	500,00 €	bailleur
Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)	de 8.00 à 10.00 €/m2	bailleur
	de 8.00 à 10.00 €/m2	locataire
Etat des lieux	3.00 €/m2	bailleur
	3.00 €/m2	locataire
Le montant total des honoraires sera au maximum égal à	1 mois de loyer HC	bailleur
	1 mois de loyer HC	locataire
B) Locaux commerciaux et professionnels		
Négociation - état des lieux - rédaction du bail	10% du loyer triennal	locataire
C) Garages, Parkings et annexes		
Négociation - état des lieux - rédaction du bail	120,00 €	bailleur
	120,00 €	locataire
** En cas de prestations multiples, un devis sera soumis à l'acceptation du mandant.*		

SYNDIC D'IMMEUBLES (suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)	PRIX TTC	A CHARGE DU
I) FORFAIT ANNUEL DE GESTION COURANTE		
De 0 à 10 lots principaux	2 600,00 €	SYNDICAT
à partir de 11 lots principaux (prix par lot principal)	de 150.00 à 300.00	SYNDICAT
II) PRESTATIONS PARTICULIERES		
A) PRESTATIONS RELATIVES AUX REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES (AU DELA DU CONTENU DU FORFAIT)		
Assemblée générale supplémentaire	coût horaire	SYNDICAT
Conseil syndical supplémentaire	coût horaire	SYNDICAT
Visite supplémentaire de la copropriété	coût horaire	SYNDICAT
B) PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION		
Etablissement ou modification du règlement de copropriété	coût horaire	SYNDICAT
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété	coût horaire	SYNDICAT
C) PRESTATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATERIELLE RELATIVES AUX SINISTRES		
Déplacements sur les lieux	coût horaire	SYNDICAT
Prise de mesures conservatoires	coût horaire	SYNDICAT
Assistance aux mesures d'expertise	coût horaire	SYNDICAT
Suivi du dossier auprès de l'assureur	coût horaire	SYNDICAT
D) PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX (HORS FRAIS DE RECOUVREMENT)		
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec AR	40,00 €	SYNDICAT
Constitution d'un dossier transmis à l'Avocat, à l'Huissier, à l'Assureur protection juridi	400,00 €	SYNDICAT
Suivi du dossier transmis	coût horaire	SYNDICAT
E) AUTRES PRESTATIONS		
Préparation des décisions d'acquisition ou de dispositions des parties communes	coût horaire	SYNDICAT
Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvé(s) ou non réparti(s)	coût horaire	SYNDICAT
Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure	coût horaire	SYNDICAT
Constitution et suivi d'un dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat	coût horaire	SYNDICAT
Constitution et suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	coût horaire	SYNDICAT
Immatriculation initiale du syndicat	160,00 €	SYNDICAT
F) AUTRES FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES		
Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception	40,00 €	COPROPRIETAIRE
Relance après mise en demeure	20,00 €	COPROPRIETAIRE
Conclusion d'un protocole par acte sous seing privé	coût horaire	COPROPRIETAIRE
Frais de constitution d'hypothèque	160,00 €	COPROPRIETAIRE
Frais de mainlevée d'hypothèque	160,00 €	COPROPRIETAIRE
Dépôt d'une requête en injonction de payer	160,00 €	COPROPRIETAIRE
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice	480,00 €	COPROPRIETAIRE
Suivi du dossier transmis à l'Avocat	coût horaire	COPROPRIETAIRE
Etablissement de l'état daté	380,00 €	COPROPRIETAIRE
Opposition sur mutation	80,00 €	COPROPRIETAIRE
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	25,00 €	COPROPRIETAIRE
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	25,00 €	COPROPRIETAIRE
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un DPE individuel	80,00 €	COPROPRIETAIRE
Délivrance d'une copie certifiée conforme	25,00 €	COPROPRIETAIRE
III) DETAIL DU COUT HORAIRE		
Pendant les heures ouvrables	80,00 €	
En dehors des heures ouvrables : jusquà 22 heures	120,00 €	
En dehors des heures ouvrables : au-delà de 22 heures	160,00 €	